

**Objet : Décision modificative n° 2 du budget de la Régie EIVP de l'exercice 2016**

Délibération du Conseil d'administration du 20 octobre 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Affichée au siège de la Régie le

075-20000693-20161020-DCA2016049-DE

Et transmise au représentant de l'Etat le

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Réception par le préfet : 20/10/2016

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2005-009 du 21 octobre 2005 fixant les règles d'amortissement de la régie EIVP ;

Vu les délibérations 2015-068 du 2 décembre 2015 portant approbation du budget primitif 2016, 2016-007 du 16 mars 2016 portant approbation du budget supplémentaire et 2016-0026 du 2 juin 2016 portant approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est adopté la décision modificative budgétaire suivante

Chapitre	Nature	Investissement	Dépenses
040	13914	Subventions transférées au compte de résultat	+20.000,00 €
041	2181	Installations générales et agencements	+20.736,00 €

Chapitre	Nature	Investissement	Recettes
041	2031	Etudes	+20.736,00 €
040	28181	Amortissement des immobilisations	+20.000,00 €

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Dépenses
042	6811	Dotation aux amortissements	+20.000,00 €

Chapitre	Nature	Fonctionnement	Recettes
042	777	Quote-part de subventions transférables en compte de résultat	+20.000,00 €

**Article 2** : Les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.